



1. TEAM LBFA PERFORMANCE +

Les athlètes LBFA répondant aux critères suivants sont éligibles :

- **Piste** : être classé(e) dans le Top 3 des bilans nationaux Toutes Catégories (Toplists World Athletics), dans les épreuves inscrites au programme des championnats cités dans le point B,
- **Cross-country** : être classé(e) dans le Top 3 des Championnats de Belgique des épreuves seniors et cross court,
- **Course sur route** : être classé(e) dans le Top 3 des bilans nationaux Toutes Catégories (Toplists World Athletics) sur les distances suivantes : 5 km, 10 km, semi-marathon, marathon,
- **Off-Road Running** : être classé(e) dans le Top 20 aux Championnats d'Europe ou le Top 30 aux Championnats du Monde.

2. TEAM LBFA PERFORMANCE

Les athlètes LBFA ayant réalisé les critères de sélection de Belgian Athletics pour les championnats internationaux (hors catégories d'âge & concernent uniquement les épreuves individuelles) suivants sont éligibles :

- **Piste** :
 - Championnats d'Europe (indoor et outdoor)
 - Championnats du Monde (indoor et outdoor)
 - European Athletics Team Championships



CRITERES D'ELIGIBILITE A L'OBTENTION D'UN STATUT DÉLIVRÉ PAR LA LBFA

- **Course sur route / cross / off-road**
 - Championnats d'Europe de cross-country
 - Championnats du Monde de cross-country
 - Championnats d'Europe de running
 - Championnats du Monde de running
- **Off-Road Running***
 - Championnats du Monde Off-Road Running
 - Championnats d'Europe Off-Road Running

** Conformément aux critères de sélection de Belgian Athletics en Off-Road Running, seul(e) le/la premier(e) athlète sélectionné(e) par discipline et par catégorie est éligible au dispositif, pour autant qu'il/elle soit affilié(e) à un club francophone.*

La reconnaissance prend effet au 1^{er} janvier, après validation des bilans annuels **ou** dès la sélection officielle, et couvre l'année en cours ainsi que, selon les disciplines, l'année suivante.

3. TEAM LBFA DÉVELOPPEMENT

- MINIMA EN CONSTRUCTION -

4. ELITES DE DEMAIN

Les athlètes de la catégorie minimale 1 peuvent prétendre au processus de détection.

Programme structuré en 3 phases :

1. **Phase clubs** : organisation de tests au sein des clubs (septembre-octobre),
2. **Phase de sélection intermédiaire** : regroupement des meilleurs profils identifiés (décembre),
3. **Intégration au programme** : stage fédéral et entrée dans le dispositif « Élités de demain » (février), suivi d'activités durant l'année.

5. COMMENTAIRES

[1] Pour pouvoir prétendre à l'obtention d'un statut délivré par la LBFA, l'athlète, licencié dans un cercle de la LBFA, doit, avant sa demande de statut, être habilité à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales conformément aux critères établis par Belgian Athletics.

[2] Les critères d'éligibilité des différents statuts font l'objet d'une **révision annuelle**. Il en va de même de la composition des différents statuts, sur la base des performances réalisées et de l'évolution sportive des athlètes.



CRITERES D'ELIGIBILITE A L'OBTENTION D'UN STATUT DÉLIVRÉ PAR LA LBFA

[3] Peuvent prétendre au statut **Team LBFA Développement**, les athlètes âgés de 14 à 17 ans (jusqu'à la catégorie U18, 2^e année).

[4] Peuvent prétendre au processus de détection, les athlètes de la catégorie minime, 1^{ère} année. Les athlètes sélectionnés à l'issue de cette procédure, bénéficient du statut **Elites de demain** à partir de la catégorie minime 2^e année, jusqu'à la catégorie cadet(te), 2^e année. Si, entre temps, l'athlète remplit les critères d'éligibilité au statut Team LBFA Développement, il quitte le programme Elites de demain.

[5] La réalisation d'un critère d'éligibilité ne garantit pas l'octroi d'un statut.

[6] **Référents** au sein de la LBFA :

- Team LBFA Performance + : Tim Bossier, tim.bossier@lbfa.be
- Team LBFA Performance : Tim Bossier, tim.bossier@lbfa.be
- Team LBFA Développement : Tim Bossier, tim.bossier@lbfa.be
- Élites de demain : Samuel Duquenne, samuel.duquenne@lbfa.be.